

Présents : Aubert Francis ; Blanchet Virginie ; Chabrat Adeline ; Christian CHITO ; Contamine Bernard ; Contamine Raphaël ; Ducourtioux Gérard ; Catherine Lagrange ; Murat Liliane ; Tallet Catherine ; Vicente Suzanne ; Dubost Mickaël ; Mitaty Stéphane ; Vacquant Denis ; Zanini Céline .

Adhésion des trois communautés d'agglomération de Montluçon-Moulins-Vichy au SDE 03
Avis des communes membres

Suite à la nouvelle compétence optionnelle qui a été ajoutée aux statuts du SDE03 par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 relative à : "l'Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides", et dans le cadre du maillage du département en bornes des recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination avec les 3 Communautés d'Agglomération. L'adhésion des communautés d'agglomération est maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales (articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, autorise l'adhésion des 3 communautés d'agglomération de MONTLUÇON, MOULINS et VICHY au SDE03.

Approuvé à l'unanimité

Proposition d'achat d'un dessin original de la commune

Une opération intitulée « Lèche Vitrine au Pays de Montluçon » a été organisée par le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour valoriser le commerce de proximité à travers les 95 communes de son territoire. Dans ce cadre, a été engagé un travail avec Laurent Lolmède, dessinateur de renommée afin qu'il réalise un « portrait de boutique », sous forme d'illustrations d'espaces commerçants.

Pour la commune de Marcillat en Combraille, ce sont la Place du Donjon et la grand'rue qui ont été illustrées. Il est possible pour les communes d'acquérir le dessin original (dessin et aquarelle) pour la somme de 600 euros. Après avoir vu le dessin sur l'ouvrage distribué par le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, et après discussions, le Conseil Municipal avec 5 voix pour, 4 voix contre, et 6 abstentions décide d'acquérir le dessin original uniquement si la commune peut avoir des droits de reproduction.

Achat d'une cabane pour la cour de récréation de l'école maternelle

Lors des précédentes réunions il avait déjà été question de renouveler les jeux pour enfants qui se trouvent dans la cour de l'école maternelle, notamment la cabane enfant qui est très vétuste.

Au vu de la proposition de Monsieur le Maire et du modèle présenté, il est décidé d'acquérir une cabane pour la maternelle au prix de 219 euros.

Approuvé à l'unanimité

Déclassement d'un terrain communal au lieu-dit « Le Richardet » en vue d'une vente à Mr et Mme Jean-Claude Ducros

Monsieur et Madame Jean-Claude Ducros souhaitent acquérir un terrain communal jouxtant leur propriété cadastrée D 533.

Ce terrain fait partie du domaine public de la commune et une enquête publique est donc nécessaire.

Au vu des documents présentés, le Conseil municipal, est d'accord pour vendre le morceau de terrain demandé par Mr et Mme Jean-Claude Ducros, fixe le prix de vente à 3.00 € le M², dit que les frais de notaire et de géomètres restent à la charge des acheteurs, et demande à Monsieur le Maire de mettre en place l'enquête publique.

Approuvé à l'unanimité

Déclassement terrain communal au lieu-dit «Le Richardet » en vue d'une vente à Mr Michel Pereton

Monsieur Michel Pereton domicilié « Le Richardet » souhaite acquérir un terrain communal jouxtant sa propriété cadastrée D 528 et D 529.

Ce terrain fait partie du domaine public de la commune et une enquête publique est donc nécessaire.

Au vu des documents présentés, le Conseil municipal, est d'accord pour vendre le morceau de terrain demandé par Mr Michel Pereton, fixe le prix de vente à 3.00 € le M², dit que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge des acheteurs, et demande à Monsieur le Maire de mettre en place l'enquête publique.

Approuvé à l'unanimité

Demande de soutien des communes par la Chambre d'agriculture devant les difficultés de la filière agricole

La Chambre d'agriculture de l'Allier a envoyé un courrier aux Maires du Département dans lequel le Président leur demande un soutien face à la situation de la filière agricole.

Dans ce courrier, le Président met en avant les points suivants :

- rendement de récoltes d'ensilage ou de foin inférieurs aux normales
- repousse d'herbe insuffisante pour l'alimentation du bétail contraignant de nombreux éleveurs à compléter les apports en fourrages
- mauvaises productions prévisibles pour les maïs non irrigués
- crise climatique aggravée par le contexte économique
- nouvelle réglementation de la PAC

Considérant que les demandes de reconnaissance de calamité agricole doivent être faites auprès de Monsieur le Préfet et que cette reconnaissance serait un soutien efficace pour les agriculteurs avec le déblocage rapide d'indemnisation, le Président sollicite les Maires pour appuyer cette demande.

Compte-tenu de l'argumentation apportée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- se déclare d'accord pour soutenir la profession du monde agricole
- se déclare d'accord pour soutenir la démarche de reconnaissance de calamité agricole pour le Département
- demande à Monsieur le Maire de faire un courrier à Monsieur le Préfet dans ce sens

Approuvé à l'unanimité.

Cession du magasin de Presse Salager/Webert :

Monsieur et Madame Olivier SALAGER envisagent la cession au profit de Mademoiselle Laëtizia WEBERT, de leur fonds de commerce de "presse-librairie-papeterie-cadeaux-cartes téléphoniques-jeux de grattage-pellicules-jouets", connu sous le nom de "Au fil des pages", 37, Grand Rue, à Marcillat en Combraille, dans des locaux appartenant à la commune, donnés à bail par la commune aux termes d'un bail à loyer en date du 13 février 2012.

Les locaux sont cadastrés section AB, n° 308 pour 17a 54ca et font partie du lot volume numéro 6 de "l'ensemble immobilier bourg centre" ;

Dans ce cas de figure, le Maire est amené :

- à intervenir, en qualité de propriétaire de l'immeuble
- à consentir à la cession du droit au bail, à recevoir par Maître PINEL, notaire à Epineuil le Fleuriel Cher), avec la participation de Maître Serre, notaire à Marcillat en combraille (allier). Cette cession sera consentie pour le temps qui reste à courir, au profit de Mademoiselle WEBERT,
- à consentir au renouvellement de ce bail à son expiration, au profit du cessionnaire.

Approuvé à l'unanimité

Autres points abordés :

Temps d'activités périscolaires :

Suzanne Vicente adjointe aux Affaires scolaires rend compte de l'organisation des TAP pour cette nouvelle année scolaire 2015/2016 au niveau des effectifs, des groupes, des activités et des intervenants.

Les Atsems, Jeanine Bout, Christine Henri et Christiane Sainthenc s'occupent de deux groupes d'enfants en maternelles ; Quant au primaire. 3 groupes ont été formés avec comme intervenants : Virginie Bourdier, Aurélie Picard et Roy Laveyssière.

Virginie Laurent employée de la Communauté de communes est mise à disposition dans ce temps périscolaire et interviendra tous les lundis à l'école primaire sur le thème nature.

L'effectif est stable avec plus de soixante-dix élèves au total, accueillis gratuitement aux TAP .

A l'école 117 élèves ont fait leur rentrée.

Associations :

Le problème des créneaux horaires est soulevé pour certaines associations qui n'arrivent pas à mettre en place un créneau d'occupation de la salle polyvalente pour proposer leurs activités.

La commission des associations est chargée d'étudier ce problème.